

DÉCISION DU MAIRE N° 2026/10/104

Objet : 104 - Signature d'un contrat de cession de droit d'un spectacle « La lettre au Père Noël »

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 7 avril 2026 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la proposition d'un spectacle prévu dans le cadre du programme d'animations des vacances de Noël 2026 organisée par le centre socioculturel Charles Lemaître le 21 décembre 2026 à la salle Polinière, 4 place Sainte Anne à Vire Normandie.

Considérant la volonté de la Commune de conclure un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle,

Décide

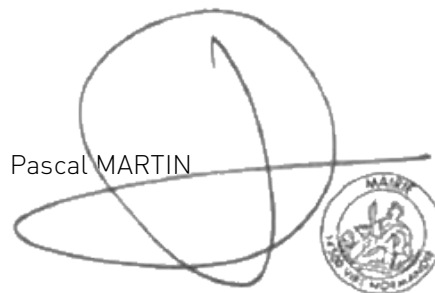
- De donner son accord pour la signature d'un contrat pour l'organisation d'un spectacle « La lettre au Père Noël » dans le cadre du programme d'animations des vacances de Noël 2026 avec l'association Cie Bulles de Rêves, 57 Rue de Saint Malo - 35 000 Rennes.

Ce spectacle aura lieu le 21 décembre 2026 à 18 heures à la salle Polinière, 4 place Sainte Anne à VIRE NORMANDIE (14500) et ce, pour un montant de 910€ T.T.C.

Fait à Vire Normandie, le 19 octobre 2026

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Pascal MARTIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20261022-104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2026
Publication : 22/10/2026

Décision du Maire n°2026/10/104 du 19 octobre 2026



Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication